

# **Facteurs liés aux fuites en douce d'établissements à sécurité minimale**

par

Joseph C. Johnston    Laurence L. Motiuk

Direction de la Recherche et statistiques

Service correctionnel du Canada

Ce rapport est également disponible en anglais. Please communicate with Correctional Research and Development, Correctional Service of Canada, 340 Laurier., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9 if additional copies are required. Si vous désirez des copies additionnelles, veuillez vous adresser au Secteur de recherche et développement, Service correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Février 1992

**N°. R-23**

## **Remerciements**

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette étude. Robert Dandurand et Rob Sturrock, de la Division de la garde et du contrôle des détenus, à l'Administration centrale, nous ont assuré un soutien considérable, notamment par la fourniture, en temps opportun, de données sur la sécurité. Ray Belcourt, directeur SSI, à la Direction de la Recherche et statistiques, a aussi contribué à cette étude; nous lui en sommes vivement reconnaissants. Irving Kulik et Gil Rhodes, du Secteur de la Vérification interne et des enquêtes, nous ont appuyés dès le début du projet. Nous exprimons aussi notre gratitude envers Fred Luciani et les employés de la région de l'Ontario, notamment les directeurs d'établissements et les employés chargés de la gestion des cas.

## Résumé

Voici le premier d'une série de rapports portant sur les «fuites en douce»; il renferme un profil descriptif des détenus qui ont fui des établissements à sécurité minimale. Dans un deuxième rapport, qui constitue un prolongement de l'étude initiale, l'échantillon de «fugitifs» est comparé à un échantillon apparié de détenus d'établissements de même niveau qui n'ont pas pris la fuite. Enfin, le rapport final fait état d'une enquête de suivi; il renferme des renseignements sur les résultats (c'est-à-dire la récidive) pour l'échantillon de fugitifs.

Au printemps de 1990, on a enregistré une augmentation exceptionnelle du nombre de détenus sous responsabilité fédérale qui ont pris la fuite d'établissements à sécurité minimale dans la région de l'Ontario. Il a été demandé au Secteur de la Vérification interne et des enquêtes du Service correctionnel du Canada (SCC) d'examiner la situation et de cerner plus précisément les facteurs pouvant éventuellement expliquer ces départs. Afin de faciliter cette initiative, on s'est adressée à la Direction de la Recherche et statistiques qui, de concert avec (l'ancienne) Division de la garde et du contrôle et la région de l'Ontario, a mis sur pied un groupe de travail chargé de mener une enquête à ce sujet. Le groupe avait pour mission de concevoir et de réaliser une étude devant cerner les facteurs liés aux «fuites en douce» et servant à prévoir celles-ci.

Cette enquête différait sous plusieurs rapports des études antérieures portant sur le phénomène de l'évasion ou de la «fuite en douce». Premièrement, elle était précisément axée sur les départs non autorisés d'établissements à sécurité minimale du système correctionnel fédéral canadien. Deuxièmement, et cet aspect est peut-être plus important, elle avait pour but d'explorer tant les facteurs «statiques» (par ex., les antécédents criminels) que «dynamiques» ou situationnels (par ex., crises personnelles) liés aux fuites en douce. Nous espérons, en produisant des renseignements nouveaux sur cette question, approfondir notre compréhension de ce phénomène et contribuer à réduire la probabilité des fuites en douce.

Pour réaliser l'étude, nous avons recueilli des données sur tous les détenus qui avaient fui en douce d'établissements fédéraux à sécurité minimale dans la région de l'Ontario (Bath, Beaver Creek, Frontenac, Pittsburgh) au cours d'une période de 15 mois (1er janvier 1990 - 15 avril 1991). Au total, 70 détenus ont quitté sans autorisation l'établissement pénitentiaire au cours de cette période.

Les données relatives aux fugitifs ont été tirées de diverses sources. Celles-ci ont inclus des systèmes d'information automatisés (c.-à-d., le Système d'information sur les détenus, le Système de rapports sur les incidents de sécurité, le système du Centre d'information de la police canadienne), des entrevues en personne avec 38 (54,3%) anciens fugitifs qui étaient disponibles et qui ont accepté de participer à l'étude, des examens de dossiers de cas et plusieurs outils de classement (c.-à-d., l'Échelle de

classement par niveau de sécurité [ECNS], l'Information statistique générale sur la récidive [ISGR], les Stratégies de gestion des cas [SGC].

D'après les résultats de l'étude, les départs non autorisés d'établissements à sécurité minimale risquent le plus de se produire aux établissements qui enregistrent des taux d'admission relativement plus élevés, au printemps et à l'été, et dans les mois qui suivent le placement à un établissement de ce niveau. En outre, les détenus qui ont fui en douce étaient, plus souvent qu'autrement, âgés de moins de 30 ans (75,4%), des Blancs (97,1%) et célibataires (58,6%); leur infraction principale consistait en une infraction contre les biens (58,6%), et ils purgeaient une peine de moins de quatre ans (71,5%).

Il y a lieu de signaler tout spécialement les antécédents en ce qui concerne les condamnations et les incidents liés à la sécurité des fugitifs inclus dans l'échantillon. Signalons par exemple que 65,4% de ces derniers avaient subi plus de 20 condamnations pour actes criminels. Relativement peu de détenus avaient à leur actif 10 condamnations ou moins, mais, dans 98,6% des cas, il s'agissait de condamnations pour infractions contre les biens; en outre, 45,7% et 41,4% avaient, respectivement, été condamnés pour des voies de fait et pour vols qualifiés. Il y a par ailleurs lieu de noter que près de la moitié (44,3%) des fugitifs avaient déjà été condamnés pour s'être évadés ou pour avoir été illégalement en liberté.

Un examen plus attentif des antécédents carcéraux de l'échantillon de fugitifs a révélé que les incidents les plus courants, durant l'incarcération, étaient des voies de fait contre d'autres détenus (25,7%) et la possession d'objets interdits (20,0%). On a constaté qu'au total, les trois quarts des fugitifs (75,7%) avaient des antécédents d'incidents de sécurité pendant leur détention sous responsabilité fédérale.

Un aspect important de l'étude sur les fuites en douce consistait à saisir la perception que les détenus avaient de leur placement dans un établissement à sécurité minimale et des circonstances entourant leur départ non autorisé. Il est notoire que 76,3% des fugitifs inclus dans l'échantillon ont dit avoir trop de temps libre pendant leur incarcération dans un établissement à sécurité minimale. Presque la moitié (47,4%) des fugitifs ont dit «s'ennuyer» durant leur temps libre. Lorsqu'on leur a demandé de décrire les aspects de leur placement dans un établissement à sécurité minimale qu'ils aimaient le moins, ils ont signalé notamment le fait d'être harcelés par d'autres détenus (13,8%), l'impossibilité de satisfaire leur besoin de solitude (10,5%), l'absence de programmes (13,2%), le personnel (10,5%) et divers autres problèmes (18,4%). Interrogés au sujet des programmes offerts dans les établissements à sécurité minimale, les fugitifs ont, dans une proportion élevée (47,7%), dit être «sans opinion» à ce sujet ou ont déclaré que la question était «sans objet» parce qu'ils n'avaient pas participé aux programmes étant donné que ceux-ci ne les intéressaient pas ou qu'il y avait de longues listes d'attente. Il y a peut-être lieu de noter que les fugitifs considéraient leurs affectations de travail comme étant distinctes des programmes ordinaires. Bien que peu de fugitifs aient dit présenter des problèmes de comportement

(15,8%) ou avoir des problèmes avec le personnel (15,8%), ils étaient, dans une forte proportion (76,3%), préoccupés par leur mise en liberté.

En ce qui concerne les circonstances entourant les départs non autorisés, 68,4% des fugitifs inclus dans l'échantillon ont dit être partis seuls et 84,2% ont maintenu que leurs fuites en douce n'avaient pas été planifiées. La «principale chose» qui préoccupait les fugitifs était leurs relations familiales ou conjugales (42,1%). En fait, les «principales raisons» données pour avoir fui en douce étaient des problèmes familiaux (34,4%) et les autres détenus (15,8%). Signalons une autre constatation importante, à savoir que 26,3% des fugitifs faisant partie de l'échantillon ont dit avoir été intoxiqués au moment de leur départ non autorisé.

Un examen systématique des dossiers de cas a produit une information supplémentaire. Il y a lieu de noter que tous les fugitifs inclus dans l'échantillon avaient été de jeunes contrevenants, 89,5% n'avaient pas terminé leurs études secondaires, 81,1% avaient des antécédents d'emplois instables, 40,0% avaient été maltraités ou abandonnés par leurs parents, 71,0% s'étaient associés à des criminels, 54,3% présentaient des indices d'alcoolisme, 55,9%, des indices de toxicomanie et 44,1% connaissaient de graves problèmes d'accoutumance. Ces résultats semblent révéler que les fugitifs constituent éventuellement un groupe de délinquants dont le niveau de risques et de besoins est relativement élevé.

Les cotes obtenues au moyen de l'ECNS, de l'ISGR et des SGC permettent de valider les constatations antérieures en ce qui concerne la valeur de prédiction des systèmes de classement objectifs. On a facilement pu distinguer, parmi l'échantillon de fugitifs, les catégories suivantes : 1) d'après l'ECNS, les niveaux de sécurité «minimale» (37,1%) et «moyenne» (62,9%); 2) selon l'ISGR, les niveaux de risque «passable» (1,4%), «passable à mauvais» (17,1%) et «mauvais» (81,4%); et 3) d'après les SGC, les catégories d'intervention sélective (2,9%), d'environnement structurant (14,7%), de counseling/contrôle (38,2%) et de limitation stricte (44,1%).

Un examen des comptes rendus narratifs a également permis de tracer un profil descriptif des circonstances à l'origine de chaque fuite en douce. On a constaté que les problèmes familiaux ou conjugaux et le harcèlement ou les menaces d'autres détenus avaient été à l'origine d'un grand nombre de fuites en douce, mais aussi qu'un certain nombre de détenus s'ennuyaient tout simplement ou en avaient marre de rester à l'établissement qui, à leur avis, était indifférent, d'une manière ou d'une autre, à leurs besoins.

Le fait que les fugitifs semblent présenter des risques élevés (de récidive) et éprouver une multitude de besoins mérite qu'on s'y attarde. On peut tirer quelques conclusions provisoires, outre celles qui ont trait aux conséquences qu'entraîne le fait d'avoir un casier judiciaire bien rempli et à la nécessité d'améliorer les programmes et la gestion des cas dans les établissements à sécurité minimale. Pour certains de ces détenus, la fuite en douce semble être justifiée; elle représente une chance de rétablir des liens

avec d'autres personnes, d'éviter la pression exercée par leur groupe de pairs, de combattre l'ennui et, bien sûr, de reprendre sa liberté.

Enfin, l'existence de facteurs tant «statiques» (par ex., les antécédents criminels) que «dynamiques» ou liés à la situation (par ex. situation familiale, problèmes causés par les pairs, intoxication) révèle qu'il faut mener des enquêtes qui portent sur une gamme de variables beaucoup plus vastes que celle qui inclut uniquement les caractéristiques notées des contrevenants. L'utilisation d'échelles d'évaluation des risques et des besoins spécialement adaptées aux détenus qui viennent d'être placés dans des établissements à sécurité minimale ou qui sont sur le point d'obtenir leur mise en liberté nous permettrait éventuellement de déterminer les détenus susceptibles de connaître des problèmes d'adaptation pendant leur incarcération dans un établissement à sécurité minimale. En outre, des évaluations systématiques des risques et des besoins pourraient aussi fournir un moyen utile de suivre les changements qui s'opèrent dans le comportement, l'attitude et les circonstances du détenu, qui sont manifestement liés au phénomène de la fuite en douce.

# Table des matières

<b>FACTEURS LIÉS AUX FUITES EN DOUCE D'ÉTABLISSEMENTS À SÉCURITÉ MINIMALE</b>	<b>1</b>
<b>Remerciements</b>	<b>2</b>
<b>Résumé</b>	<b>3</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>9</b>
Classement par niveau de sécurité	10
<b>II. La présente étude</b>	<b>12</b>
<b>III. Méthode</b>	<b>13</b>
Choix de l'échantillon	13
Processus de collecte des données	13
1) Données extraites des dossiers officiels automatisés	13
2) Entrevues en personne	14
3) Examens des dossiers de cas	14
4) Systèmes de classement	14
<b>IV. Conclusions</b>	<b>16</b>
Caractéristiques des fuites en douce	16
Tableau 1 Répartition des fuites en douce d'établissements à sécurité minimale	16
Tableau 2 Répartition dans le temps des fuites en douce	17
Tableau 3 Nombre de jours de détention enregistrés par les fugitifs	18
Caractéristiques de l'échantillon	18
Tableau 4 Répartition en pourcentage des caractéristiques des détenus	19
Antécédents quant aux condamnations de l'échantillon	20
Tableau 5 Répartition en pourcentage des condamnations antérieures selon le nombre	20
Tableau 6 Répartition en pourcentage des condamnations antérieures selon la sorte	21
Antécédents de participation à des incidents de sécurité de l'échantillon	21
Tableau 7 Répartition en pourcentage des incidents de sécurité selon la sorte	22
Tableau 8 Répartition en pourcentage des incidents de sécurité selon le nombre	23
Façon dont les délinquants perçoivent leur placement dans un établissement a sécurité minimale	23
Tableau 9 Répartition en pourcentage des réponses relatives à l'établissement de sécurité minimale	25
Façon dont les détenus perçoivent les circonstances entourant la fuite en douce	26
Tableau 10 Répartition en pourcentage des réponses relatives à la fuite en douce	27

Renseignements obtenus au moyen d'un examen des dossiers de cas	28
Tableau 11 Répartition en pourcentage des renseignements obtenus au moyen d'un examen des dossiers de cas (n = 38*)	28
Systemes de classement des détenus	28
Échelle de classement par niveau de sécurité	29
Tableau 12 Répartition en pourcentage des cotes obtenues au moyen de l'échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS)*	29
Information statistique générale sur la récidive	29
Tableau 13 Répartition en pourcentage des cotes obtenues au moyen de l'échelle de l'information statistique générale sur la récidive (ISGR)*	30
Stratégies de gestion des cas	30
Comptes rendus narratifs par les fugitifs	30
<b>V. Discussion</b>	<b>31</b>
<b>VI. Références</b>	<b>34</b>

## I. Introduction

En conformité avec l'Énoncé de Mission du Service correctionnel du Canada (SCC) (SCC, 1989), les établissements fédéraux sont chargés d'exercer «un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humanitaires». Pour les détenus qui, estime-t-on, posent des risques moindres (c.-à-d., au personnel, aux autres détenus et au public en général), la détention dans un établissement à sécurité minimale est jugée convenable. Sous ce rapport, les établissements à sécurité minimale sont un moyen de faciliter la réinsertion sûre des détenus dont la date de mise en liberté approche. Ces établissements servent en quelque sorte à faire le pont entre les établissements à niveau de sécurité plus élevée (c.-à-d., à sécurité moyenne ou maximale) et la mise en liberté, et ils facilitent l'entrée du détenu dans un milieu qui ressemble davantage à la collectivité. La gestion efficace des détenus dans les établissements à sécurité minimale est considérée comme un moyen important de réduire le recours à l'incarcération à titre d'intervention correctionnelle.

On estime que les détenus placés dans des établissements à sécurité minimale posent des risques qui peuvent être maîtrisés, mais les cas de détenus déclarés illégalement en liberté de ces établissements, ou coupables d'avoir fait ce qu'on appelle couramment des «fuites en douce», constituent toutefois une préoccupation de taille pour les gestionnaires des services correctionnels. Étant donné la fréquence relative de ces fuites en douce (par rapport aux évasions des établissements à niveau de sécurité supérieure), il importe de faire enquête sur le phénomène et de déterminer les facteurs qui le sous-tendent ou le favorisent.

Même s'il apparaît important de comprendre le phénomène de l'évasion, il existe en fait très peu de recherches empiriques sur les facteurs qui sont étroitement liés aux départs non autorisés d'établissements de détention. Presque tous les travaux de recherche ont été menés aux États-Unis, et seules quelques enquêtes ont été réalisées au Canada (Basu, 1983; Guenther, 1983; Wharry, 1972). En général, ces études ont porté sur les évasions d'établissements de divers niveaux de sécurité (c.-à-d., minimale, moyenne, maximale) et ont été axées sur des caractéristiques précises des détenus (c.-à-d., âge, sexe, antécédents familiaux). Elles ont surtout eu pour objet les facteurs «statiques» (par ex., la sorte d'infraction) et beaucoup moins les facteurs «dynamiques» ou liés à la situation (par ex., situation familiale, problèmes avec les pairs, désir impérieux de consommation d'alcool). Plusieurs études ont exploré les conditions environnementales, mais elles ont examiné le comportement d'évasion simplement en fonction des systèmes de sécurité périmétrique comme les clôtures, les murs et les alarmes (Camp et Camp, 1987).

Il y a eu encore moins d'études axées sur les départs non autorisés d'établissements à sécurité minimale. Semblables sous certains rapports, la «fuite en douce» comme on l'appelle et «l'évasion» diffèrent surtout par le fait que la première se fait d'un établissement sans système de sécurité périmétrique (par ex., sans murs ni systèmes périmétriques de détection des intrusions). Ordinairement, les détenus d'établissements

à sécurité minimale résident dans un cadre dont la sécurité est de beaucoup réduite et qui leur donne amplement l'occasion de prendre part à des programmes tant en établissement que dans la collectivité.

Un examen documentaire ne nous a pas permis de discerner avec précision les variables les plus étroitement liées à des fuites en douce (c.-à-d., évasions antérieures, accès aux permissions de sortir, etc.). D'après une des rares études axées sur les fuites en douce d'établissements à sécurité minimale (Murphy, 1984), la seule variable qui présente, semble-t-il, une valeur de prévision est celle de l'évasion ou des évasions antérieures. En ce qui concerne tous les autres écrits sur les évasions, un grand nombre des constatations n'étaient pas concluantes ou ne pouvaient pas être appliquées aux établissements à sécurité minimale.

Pour gérer les exigences en matière de sécurité, une méthode a été adoptée afin de déterminer le niveau de sécurité qui convient à chaque délinquant au moment de son placement initial dans un établissement de détention. Le SCC compte, par exemple, un centre de réception spécialisé en Ontario (l'établissement Millhaven) qui exerce cette fonction. Au moment de leur réception, les délinquants qui doivent purger une peine sous responsabilité fédérale sont évalués selon leurs besoins en matière de sécurité et de programmes.

### **Classement par niveau de sécurité**

Le SCC a mis au point un instrument de classement objectif, qui n'a toutefois pas encore été intégralement mis en oeuvre, pour faciliter le placement initial dans un pénitencier; il s'agit de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS). L'ECNS est en fait composée de deux échelles secondaires, soit celles de l'adaptation institutionnelle et du risque sécuritaire, qui, ensemble, permettent de déterminer si le délinquant doit être placé dans un établissement à sécurité minimale, moyenne ou maximale. Il a été démontré que les renseignements recueillis au moyen de l'ECNS (par ex., les antécédents d'évasion, les antécédents de participation à des incidents dans l'établissement, la consommation d'alcool et de drogue, l'âge, la durée de la peine) étaient sensiblement liés aux problèmes de comportement qui se manifestent durant l'incarcération. En ce qui concerne les délinquants placés dans des établissements à sécurité minimale, signalons que lors d'une récente mise en oeuvre pilote de l'ECNS (CSC, 1989), environ le tiers des délinquants admis en vertu d'un mandat de dépôt ont été jugés aptes à être incarcérés dans un établissement à sécurité minimale. On a par ailleurs eu tendance, lorsqu'il s'est effectivement agi de décider du placement, à pencher en faveur d'un classement à un niveau supérieur (c.-à-d., dans un établissement à niveau de sécurité moyenne ou maximale plutôt que minimale).

Les valeurs exprimées dans l'Énoncé de Mission du SCC informent de plus en plus les décisions prises en matière de placement. En accord avec le principe qu'il faut choisir, à cet égard, les «mesures les moins restrictives», un nombre croissant de délinquants sont, en toute sécurité, assignés à des établissements à sécurité minimale. Toutefois,

le risque de départs non autorisés constitue un sujet de préoccupation pour les gestionnaires des services correctionnels car il signifie qu'à un moment quelconque de la peine, quelque chose pourrait mal tourner. Ceci ne veut pas dire nécessairement que les décisions en matière de placement n'ont pas été judicieuses mais plutôt que, pendant l'incarcération, un facteur quelconque incite le détenu à s'exposer aux conséquences qu'entraîne une fuite en douce. Or notre compréhension des facteurs qui sous-tendent ou favorisent celle-ci est justement imparfaite.

Jusqu'ici, on n'a pas systématiquement tenté d'étudier les facteurs liés aux fuites en douce d'établissements correctionnels fédéraux. La présente étude avait justement pour but de cerner ces facteurs et, espérait-on, d'aider à mieux comprendre les fuites en douce. L'étude devrait fournir des renseignements utiles aux gestionnaires de cas. Dans de nombreuses situations, par exemple, lorsqu'il s'agit de déterminer l'opportunité d'accorder une permission de sortir ou la semi-liberté, de faire un reclassement ou de faire un examen accéléré, la question de la fuite en douce est très pertinente. De quelque point de vue qu'on se place, cette étude devrait être considérée comme un moyen de mieux comprendre les départs non autorisés d'établissements à sécurité minimale.

## II. La présente étude

Au printemps de 1990, on a enregistré une hausse inattendue du nombre de détenus purgeant une peine sous responsabilité fédérale qui ont fait une fuite en douce d'établissements à sécurité minimale de la région de l'Ontario. Il a été demandé au Secteur de la vérification interne et des enquêtes du SCC d'étudier la situation et de cerner tous les facteurs qui pouvaient éventuellement expliquer ces départs. Afin de faciliter cette initiative, on s'est adressé à la Direction de la Recherche et statistiques qui, avec l'ancienne) Division de la garde et du contrôle et la région de l'Ontario, a mis sur pied un groupe de travail chargé de faire enquête sur cette question. Le groupe s'est vu confier la mission de concevoir et de mener une étude devant cerner les facteurs liés aux fuites en douce et permettant de prévoir ces fuites.

Cette enquête se distingue, sous plusieurs rapports, des études antérieures portant sur le phénomène de l'évasion ou de la fuite en douce. Premièrement, elle est précisément axée sur les départs non autorisés d'établissements à sécurité minimale du système correctionnel fédéral canadien. Deuxièmement, et cet aspect est peut-être plus important, elle porte tant sur les facteurs «statiques» (par ex., antécédents criminels) que sur les facteurs «dynamiques» (par ex., crises personnelles) qui entrent en jeu dans les fuites en douce. En produisant des renseignements nouveaux sur cette question, nous espérons approfondir notre compréhension du phénomène des fuites en douce et, contribuer ainsi à en réduire la probabilité.

## **III. Méthode**

### **Choix de l'échantillon**

Pour mener l'étude, on a recueilli des données sur tous les détenus qui avaient fui d'établissements fédéraux à sécurité minimale de la région de l'Ontario (Bath, Beaver Creek, Frontenac, Pittsburgh) au cours d'une période de 15 mois (1<sup>er</sup> janvier 1990 - 15 avril 1991). Au total, 70 détenus ont été déclarés illégalement en liberté au cours de cette période.

### **Processus de collecte des données**

On a recueilli les données sur les fuites en douce auprès de diverses sources. On a par exemple obtenu la gamme des variables à l'aide de systèmes automatisés, d'entrevues en personne, d'examen de dossiers de cas et d'outils de classement.

#### ***1) Données extraites des dossiers officiels automatisés***

On a récupéré des données sur les détenus des sources automatisées suivantes : le Système d'information sur les détenus (SID) et le Système de rapports sur les incidents de sécurité (SRIS) du SCC, de même que du système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Le SID renferme des données de base comme : la sorte d'infraction commise, la durée de la peine, l'état matrimonial, la race, les données relatives à l'admission, l'infraction principale et diverses autres variables liées au processus de détention (par ex., date d'admissibilité à la semi-liberté, date d'expiration du mandat, sorte d'admission, etc.).

Le SRIS sert à enregistrer les incidents de sécurité (par ex., possession d'objets interdits, voies de fait contre un détenu) auxquels un détenu a participé durant sa ou ses périodes de détention sous responsabilité fédérale. Cette information est ventilée suivant les catégories suivantes : violence (par ex., voies de fait contre un détenu, voies de fait contre un employé, bagarre entre détenus), évasion (par ex., manquement aux règlements de l'établissement, fuite en douce, défaut de rentrer après une permission de sortir), objets interdits (par ex., possession, consommation, recel et transport) et problèmes de comportement généraux (par ex., vol, demande de placement en isolement préventif, vandalisme).

Les données provenant du CIPC consistent essentiellement en des renseignements sur le casier judiciaire des détenus. Dans ce système, les antécédents criminels complets d'un détenu sont enregistrés, y compris toutes les condamnations pour activité criminelle, la date de chaque condamnation, de même que la peine imposée dans chaque cas. Les dates de mise en liberté (par ex., libération conditionnelle, liberté surveillée) sont également inscrites, tout comme les infractions aux conditions de la probation, de la libération conditionnelle ou de la liberté surveillée.

## **2) Entrevues en personne**

On a mené des entrevues en personne avec les détenus qui avaient fui en douce et qui ont, par la suite, accepté de participer de plein gré à cette étude. Ceci nous a donné un sous-échantillon de 38 personnes (54,3% des cas). On a embauché à contrat un chercheur sur le terrain, chargé de mener les entrevues. Cette personne a reçu une formation interne sur la façon de mener une entrevue établie d'avance auprès de fugitifs (voir l'annexe A) et de faire un examen structuré des dossiers de cas (voir l'annexe B).

Les entrevues en personne avaient pour but de découvrir la ou les raisons qui avaient incité chaque détenu à fuir. Le protocole de l'entrevue a été structuré de façon à permettre la collecte de renseignements pertinents au sujet des variables cernées au moyen d'une étude documentaire et d'une série de consultations avec les employés du SCC.

Nous avons demandé à tous les fugitifs qui ont été repris et qui ont réintégré des établissements fédéraux dans la région de l'Ontario s'ils voulaient participer à l'étude. Chaque participant a signé un formulaire de consentement pour signifier sa disposition à participer. Ce formulaire garantissait la protection du caractère confidentiel des renseignements fournis et le fait que les renseignements allaient servir uniquement pour la recherche (voir l'annexe C). Étant donné qu'une proportion appréciable des fugitifs inclus dans l'échantillon étaient en liberté au moment où les entrevues ont été réalisées, nous n'avons pu en interviewer que 40. Seulement deux des personnes abordées ont refusé de participer, ce qui signifie que nous avons pu obtenir des données au moyen d'une entrevue sur 38 détenus.

À l'issue des entrevues, nous avons appris que les deux détenus qui avaient refusé de participer avaient récemment fait l'objet de mesures disciplinaires, ce qui explique peut-être en partie leur refus de participer à l'étude.

## **3) Examens des dossiers de cas**

Les examens structurés des dossiers des fugitifs inclus dans l'échantillon (annexe B) ont constitué une source supplémentaire d'information. Ainsi, les désignations des Stratégies de gestion de cas (Lerner, Arling et Baird, 1986) pour ces délinquants ont été extraites des dossiers de ces derniers.

## **4) Systèmes de classement**

Les diverses sources employées pour obtenir une information sur les fuites en douce ont permis d'utiliser plusieurs outils de classement normalisés. Ceux-ci ont inclus L'ECNS et l'échelle de l'information statistique générale sur empiriquement, qui sert à classer les détenus en fonction de trois niveaux de sécurité (c.-à-d., minimale, moyenne, maximale), d'après leurs antécédents criminels, leur âge, la sorte d'infraction commise, leurs antécédents de participation à des incidents dans l'établissement et de plusieurs variables d'adaptation personnelle. Pour l'ISGR (voir l'annexe E), on utilise les

antécédents criminels, les antécédents sociaux et des renseignements personnels sur le détenu pour calculer une cote servant à classer ce dernier en fonction du risque de récidive qu'il pose. Les cotes correspondent à cinq niveaux de risque : «mauvais», «passable à mauvais», «passable», «bon» et «très bon».

Le classement établi en fonction des Stratégies de gestion de cas (SGC) (Lerner et autres, 1986) pour les détenus interviewés renseigne sur les différentes stratégies de surveillance. Il s'agit de : counseling/contrôle, limitation stricte, environnement structurant et intervention sélective. Les détenus classés dans la catégorie counseling/contrôle sont caractérisés par une instabilité chronique et généralisée et par le fait qu'ils éprouvent une multitude de besoins. Ceux qui sont classés dans la catégorie de la limitation stricte suivent des orientations criminelles et ne sont guère intéressés à adopter un comportement prosocial ou à subvenir à leurs besoins en employant des moyens acceptables et non criminels. La principale caractéristique des détenus inclus dans la catégorie de l'environnement structurant est leur grave manque de compétences sociales et professionnelles. L'activité criminelle de ces personnes tend à ne pas être raffinée et, souvent, à être impulsive. Par contre, les délinquants de la catégorie dite de l'intervention sélective tendent à posséder des compétences sociales et professionnelles acceptables, de même qu'à observer des systèmes de valeurs prosociaux. Ordinairement, leur activité criminelle est très limitée et souvent le résultat d'un incident important dans leur vie mais relativement isolé. Le classement selon les SGC des fugitifs interviewés a été tiré du dossier de cas de ces derniers.

## IV. Conclusions

### Caractéristiques des fuites en douce

Une répartition des établissements à sécurité minimale dont des détenus ont «fui en douce» dans la région de l'Ontario est donnée au tableau 1. Les établissements de Bath (n = 26) et Frontenac (n = 29) correspondent à plus de 75% des fuites en douce. Il est intéressant de noter que ces établissements ont aussi enregistré les taux d'admission mensuels les plus élevés (c.-à-d., 16,7 et 9,7 respectivement) de même que les taux de fuite en douce les plus élevés (c.-à-d., 1,7 et 1,9 respectivement).

**Tableau 1**

***Répartition des fuites en douce d'établissements à sécurité minimale***

Établissement	Capacité cotée	Taux d'admission*	Taux de mise en liberté*	Taux de fuite en douce*
Bath	102	16,7 (259)	8,8 (137)	1,7 (26)
Beaver Creek	122	5,1 (79)	7,7 (120)	0,4 (6)
Frontenac	161	9,7 (150)	10,6 (164)	1,9 (29)
Pittsburg	105	7,2 (111)	9,4 (146)	0,6 (9)
Total	490	38,6 (599)	36,6 (567)	4,5 (70)

Nota : \* Taux mensuel moyen; (n)

Le tableau 2 donne une répartition dans le temps (par trimestre) des fuites en douce. Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des fuites en douce (67%) se produisent au printemps et à l'été. Cette tendance se manifeste pour les quatre établissements.

**Tableau 2**  
**Répartition dans le temps des fuites en douce**

Établissement	1er janvier 31 mars 1990	1er avril 30 juin 1990	1er juillet 30 sept. 1990	1er oct. 31 déc. 1990	1er janvier 15 avril 1991
Bath	2	13	6	1	4
Beaver Creek	1	1	3	1	0
Frontenac	8	8	10	0	3
Pittsburg	1	0	6	0	2
Total	12	22	25	2	9
(%)	(17,1)	(31,4)	(35,7)	(2,9)	(12,9)

Le tableau 3 donne une répartition de la peine purgée par rapport à trois périodes de référence pour les fuites en douce. Premièrement, la période moyenne en détention, entre le moment de l'admission dans le système correctionnel fédéral et le transfert subséquent à un établissement à sécurité minimale, était au total de 318 jours. Deuxièmement, le nombre moyen de jours écoulés entre l'admission et une fuite en douce était de 371 jours. Enfin, le nombre de jours écoulés entre le transfert à un établissement à sécurité minimale et la fuite en douce était en moyenne de 53. Pour les deux premières périodes de référence (c.-à-d., celle entre l'admission et le placement dans un établissement à sécurité minimale et celle entre l'admission et la fuite en douce), on n'a pas constaté de différence importante entre les quatre établissements. Toutefois, il y avait une différence importante sur le plan statistique quant au nombre de jours écoulés entre le placement en établissement à sécurité minimale et la fuite en douce. Des analyses statistiques plus poussées ont révélé que, aux établissements de Bath et Frontenac, les détenus avaient fui plus tôt que ceux des deux autres établissements.

**Tableau 3**  
**Nombre de jours de détention enregistrés par les fugitifs**

Période de référence	Bath	Beaver Creek	Frontenac	Pittsburg	Total
De l'admission au placement dans un établissement à sécurité minimale	M = 233 ET = 355 G=7-1336	M = 343 ET = 342 G = 54-1082	M = 343 ET = 514 G=13-2705	M = 365 ET = 463 G=19-1084	M = 319 ET = 438 G = 7 -2705
De l'admission à la fuite en douce	M = 276 ET = 369 G=20-1428	M = 623 ET = 453 G= 198-1447	M = 380 ET = 534 G=34-2830	M = 445 ET = 453 G=48-1132	M = 371 ET = 462 G=20 -2850
Du placement en établissement à sécurité minimale à la fuite en douce	M = 43 ET = 43 G = 5 - 162	M = 129 ET = 144 G = 4 - 365	M = 37 ET = 36 G = 0-145	M = 80 ET = 41 G =29-152	M = 53 ET = 60 G = 0 - 365

Nota : M = moyenne ET = écart type G = gamme

### **Caractéristiques de l'échantillon**

Les caractéristiques générales de l'échantillon de fugitifs sont données au tableau 4. Comme on peut le voir, plus de 75% de ces détenus étaient âgés de moins de 30 ans et la plupart d'entre eux étaient des Blancs (97,1%). De tous les fugitifs inclus dans l'échantillon, 58% étaient célibataires, mais, les six détenus qui avaient fui Beaver Creek étaient tous mariés ou vivaient en union libre.

L'infraction principale (c.-à-d., l'infraction assortie de la peine la plus longue) pour laquelle la plupart des fugitifs (60%) purgeaient actuellement une peine était une infraction contre les biens (c.-à-d., vol avec effraction, vol, possession de biens volés). Un seul détenu purgeait une peine pour homicide (meurtre au deuxième degré) et un seul autre pour une infraction liée aux drogues. Environ le tiers des fugitifs inclus dans l'échantillon purgeaient une peine pour infractions avec violence (c.-à-d., homicide, tentative de meurtre, vol qualifié); le groupe n'incluait pas de délinquants sexuels. En outre, 71,5% de ces fugitifs purgeaient des peines de quatre ans ou moins.

**Tableau 4**  
**Répartition en pourcentage des caractéristiques des détenus**

Variables	Bath (n=26)	Beaver Creek (n=6)	Frontenac (n=29)	Pittsburg (n=9)	Total (n=70)
<b>Âge:</b>					
< 19	3,8	0,0	3,5	0,0	2,9
20-24	42,3	0,0	41,4	0,0	32,9
25-29	34,6	50,0	34,5	66,7	40,0
30-39	19,2	33,3	17,2	33,3	21,4
40-49	0,0	16,7	0,0	0,0	1,4
50+	0,0	0,0	3,5	0,0	1,4
<b>Race:</b>					
Blanc	100,0	100,0	93,1	100,0	97,1
Autochtone	0,0	0,0	6,9	0,0	2,9
<b>État matrimonial:</b>					
Célibataire	53,8	100,0	62,1	77,8	58,6
Marié	46,2	0,0	37,9	22,2	41,4
<b>Infraction principale:</b>					
Homicide	0,0	0,0	3,5	0,0	1,4
Homi. involontaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tentative meurtre	3,8	0,0	0,0	0,0	1,4
Vol qualifié	19,2	0,0	34,5	33,3	25,7
Infrac. sexuelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Voies de fait	0,0	16,7	0,0	0,0	1,4
Infrac. contre les biens	69,3	50,0	58,6	33,3	58,6
Drogues	0,0	16,7	0,0	0,0	1,4
Autres	7,7	16,7	3,5	33,3	10,0
<b>Durée de la peine:</b>					
<2 ans	3,8	0,0	17,2	0,0	8,6
2-4 ans	80,8	50,0	51,7	55,6	62,9
5-9 ans	15,4	33,3	20,7	44,4	22,9
10+ ans	0,0	16,7	6,9	0,0	4,3
À perpétuité	0,0	0,0	3,5	0,0	1,4

## **Antécédents quant aux condamnations de l'échantillon**

Les données provenant du CIPC ont permis de faire une ventilation plus détaillée des antécédents criminels des détenus qui avaient fait des fuites en douce. Le tableau 5 donne le nombre global de condamnations antérieures de ces détenus. Une interprétation du tableau 4 révèle que, pour chaque établissement, la plupart des détenus (65,4%) avaient plus de 20 condamnations antérieures. Les résultats suivaient le même courant pour tous les établissements.

**Tableau 5**

### ***Répartition en pourcentage des condamnations antérieures selon le nombre***

Nombre	Bath (n=26)	Beaver Creek (n=6)	Frontenac (n=29)	Pittsburg (n=9)	Total (n=70)
10 ou moins	7,7 (2)	16,7 (1)	10,3 (3)	11,1 (1)	10,0 (7)
De 11 à 20	23,1 (6)	16,7 (1)	34,5 (10)	0,0 (0)	24,3 (17)
De 21 à 30	46,2 (12)	16,7 (1)	17,5 (5)	33,3 (3)	30,0 (21)
De 31 à 40	19,2 (5)	16,7 (1)	24,1 (7)	33,3 (3)	22,9 (16)
40 et plus	3,8 (1)	33,3 (2)	13,8 (4)	22,2 (2)	12,9 (9)

Nota : (n)

Les sortes de condamnations antérieures enregistrées pour l'échantillon de fugitifs sont présentées au tableau 6. Comme pour l'infraction principale courante, les infractions contre les biens (c.-à-d., vol avec effraction, vol et possession de biens volés) étaient les plus fréquentes (98,6% parmi ces détenus). Les condamnations antérieures pour voies de fait (45,7% et vol qualifié (41,4%) étaient aussi courantes. Seuls deux détenus (2,9 avaient déjà été condamnés pour des infractions sexuelles. Il est intéressant de constater que 44,3% des fugitifs avaient déjà été condamnés pour une ou plusieurs évasions antérieures ou pour avoir été illégalement en liberté.

**Tableau 6****Répartition en pourcentage des condamnations antérieures selon la sorte**

Sorte	Bath (n=26)	Beaver Creek (n=6)	Frontenac (n=29)	Pittsburg (n=70)	Total (n=70)
Meurtre au 2e degré	0,0	0,0	3,4	0,0	1,4
Homi. involontaire	0,0	16,7	0,0	0,0	1,4
Voies de fait	42,3	83,3	34,5	66,7	45,7
Évasion/ illégalement en liberté	50,0	16,7	48,3	33,3	44,3
Infraction contre les biens	96,2	100,0	100,0	100,0	98,6
Conduite avec facultés affaiblies	30,8	16,7	31,0	33,3	30,0
Drogues	38,5	50,0	37,9	33,3	38,6
Vol qualifié	30,8	33,3	48,3	55,6	41,4
Infraction sexuelle	0,0	0,0	3,4	11,1	2,9
Armes	11,5	16,7	48,3	33,3	30,0
Infraction liée à la conduite ou à la circulation	34,6	33,3	48,3	44,4	41,4
Autre condamnation	96,2	100,0	93,1	100	98,4

**Antécédents de participation à des incidents de sécurité de l'échantillon**

Un examen des données relatives à la participation à des incidents de sécurité a permis de constater que 53 (75,7%) des fugitifs avaient des antécédents de participation à des incidents de sécurité dans un établissement fédéral. Le tableau 7 donne une ventilation des sortes d'incidents enregistrés pour l'échantillon. Bien que les sortes d'incidents déclarés pour ces détenus soient très variées, on a constaté que l'incident le plus courant était des voies de fait contre un autre détenu (25,7%). En outre, 20% des fugitifs inclus dans l'échantillon avaient déjà été coupables au moins une fois d'une fuite en douce, d'une évasion ou d'un défaut de rentrer après avoir eu une permission de sortir. Les fugitifs de Beaver Creek n'avaient pas d'antécédents d'évasion antérieure, mais ils affichaient le taux le plus élevé de voies de fait et de possession d'objets interdits par rapport à ceux des autres établissements.

**Tableau 7****Répartition en pourcentage des incidents de sécurité selon la sorte**

Incident	Bath (n=26)	Beaver Creek (n=6)	Frontenac (n=29)	Pittsburg (n=9)	Total (n=70)
Violence:					
Voies de fait contre un détenu	26,9	66,7	17,2	22,2	25,7
Voies de fait contre un employé	0,0	0,0	6,9	0,0	2,9
Bagarre entre détenus	7,7	16,7	6,9	44,4	12,8
Blessure infligée à soi-même	3,9	33,3	0,0	0,0	4,3
Tentative de suicide	0,0	16,7	3,5	0,0	2,9
Menace	7,7	33,3	10,3	11,1	11,8
Évasion:					
Fuite en douce	22,2	0,0	24,1	11,1	14,3
Évasion d'un établissement à sécurité maximale	7,7	0,0	0,0	0,0	2,9
Évasion lors d'une sortie avec surveillance	0,0	0,0	3,5	0,0	1,4
Défaut de rentrer à l'établissement après une sortie sans surveillance	0,0	0,0	10,3	0,0	4,3
Objets interdits:					
Possession	3,9	66,7	27,6	11,1	20,0
Recel et transport	7,7	16,7	10,3	0,0	8,5
Intoxication	15,4	0,0	6,9	11,1	10,0
Comportement:					
Mesure disciplinaire	7,7	33,3	10,3	11,1	11,4
Vandalisme	0,0	16,7	0,0	0,0	1,4
Vol	3,9	0,0	20,7	0,0	2,9
Demande d'isolement protecteur	7,7	50,0	6,9	11,1	11,4
Renseignements reçus au sujet de la participation	23,1	16,7	20,7	11,1	20,0

Le tableau 8 donne le nombre d'incidents de sécurité enregistrés pour les fugitifs inclus dans l'échantillon pendant qu'ils étaient en détention sous responsabilité fédérale. Alors que 24,3% des fugitifs n'avaient pas pris part à un incident de sécurité avant leur départ sans autorisation, 75,8% avaient pris part à au moins un incident de ce genre.

**Tableau 8**  
**Répartition en pourcentage des incidents de sécurité selon le nombre**

Nombre	Bath (n=26)	Beaver Creek (n=6)	Frontenac (n=29)	Pittsburg (n=9)	Total (n=70)
Aucun	26,9 (7)	0,0 (0)	27,6 (8)	22,2 (2)	24,3 (17)
Un	26,9 (7)	16,7 (1)	24,1 (7)	22,2 (2)	24,3 (17)
Deux	15,4 (4)	16,7 (1)	10,3 (3)	22,2 (2)	14,3 (10)
3 ou plus	30,8 (8)	66,7 (4)	37,9 (11)	33,3 (3)	37,2 (26)

Nota: (n)

### **Façon dont les délinquants perçoivent leur placement dans un établissement à sécurité minimale**

Nous avons posé à chaque fugitif un certain nombre de questions pour connaître son opinion de l'établissement à sécurité minimale dont il avait fui (voir le tableau 9). Dans l'ensemble, les détenus ont dit ne pas connaître de graves problèmes quant à leurs rapports avec l'établissement ou le personnel. En fait, 78,9% des fugitifs ont dit ne pas avoir connu de difficultés avec les employés des établissements. Seul un petit pourcentage (15,8%) ont dit qu'on les considérait comme des causes de problèmes de discipline. Les observations faites fréquemment par les détenus au cours de l'entrevue, qui traduisaient des attitudes positives envers le personnel, appuient ces constatations. Les commentaires négatifs, quand ils ont été notés, tendaient à traduire une vue critique des aspects administratifs du processus correctionnel (par ex., la disponibilité de laissez-passer) plutôt que des conflits personnels. En réponse aux questions relatives à l'établissement d'où ils avaient fui (voir le tableau 9), 34,2% des fugitifs ont dit n'avoir aucune plainte à formuler. Parmi les détenus qui ont signalé des problèmes, les plaintes étaient également réparties entre les aspects suivants : programmes médiocres ou inexistantes (13,2%), harcèlement de la part d'autres détenus (13,2%), manque de solitude (10,5%) et personnel (10,5%). En ce qui concerne les programmes offerts, les détenus étaient également partagés entre ceux qui ont exprimé des vues positives et ceux dont l'opinion était négative. On a attribué la proportion de 47,4% enregistrée pour les réponses «sans opinion/sans objet» au fait que les répondants n'avaient pas participé aux programmes soit parce que ceux-ci ne les intéressaient pas

soit parce qu'ils avaient fui leur établissement avant que des programmes ne soient offerts. Il y a également lieu de noter que les fugitifs considéraient les affectations de travail comme étant distinctes des «programmes» ordinaires.

Comme le révèle le tableau 9, 76,3% des fugitifs ont dit avoir «beaucoup de temps libre»; 47,4% estimaient en avoir «trop» ou estimaient que le temps libre était «ennuyant».

**Tableau 9****Répartition en pourcentage des réponses relatives à l'établissement de sécurité minimale**

Question d'entrevue	Bath (n=26)	Beaver Creek (n=6)	Frontenac (n=29)	Pittsburg (n=9)	Total (n=70)
<b>Trop de temps libre</b>	85,7	100,0	62,5	80,0	76,3
<b>Opinion quant au temps libre:</b>					
Ennuyant	50,0	100,0	25,0	20,0	47,4
Convenable	35,7	0,0	43,7	80,0	34,2
Sans opinion	14,3	0,0	31,3	0,0	18,4
<b>Aspect le moins apprécié:</b>					
Aucun reproche	28,6	66,7	37,5	20,0	34,4
Harcèlement	14,3	33,3	12,5	0,0	13,2
Manque de solitude	7,1	0,0	12,5	20,0	10,5
Programmes	7,1	0,0	25,0	0,0	13,2
Personnel	14,3	0,0	6,3	20,0	10,5
Autres	28,6	0,0	6,3	40,0	18,4
<b>Programmes:</b>					
Bon	42,9	33,3	6,3	20,0	23,7
Neutres	7,1	0,0	12,5	0,0	7,9
Médiocres	14,3	0,0	31,3	20,0	21,1
Sans objet	35,7	66,7	50,0	60,0	47,4
<b>Aspect qui manque le plus:</b>					
Liberté	35,7	33,3	25,0	40,0	36,8
Relations	50,0	33,3	31,3	20,0	34,2
Rien	7,1	33,3	25,0	20,0	18,4
Autres	7,1	0,0	18,7	20,0	10,5
<b>Problèmes de comportement</b>	21,3	0,0	12,5	20,0	15,8
<b>Problèmes avec le personnel</b>	7,1	33,3	31,3	20,0	21,1
<b>A beaucoup songé à la mise en liberté</b>	71,4	81,3	33,3	100,0	76,3

## **Façon dont les détenus perçoivent les circonstances entourant la fuite en douce**

Les données obtenues au moyen des entrevues et présentées au tableau 10 révèlent que la plupart (68,4%) des détenus ont quitté l'établissement seul et que 84,2% ont dit l'avoir fait spontanément, sans prévoir ni planifier leur fuite. En outre, 56,6% ont dit ne pas être gênés par l'idée de se faire prendre. Tous les détenus ont dit savoir qu'ils allaient probablement être réincarcérés, et l'on a noté, durant les entrevues, qu'un grand nombre d'entre eux prévoyaient réintégrer de plein gré l'établissement. C'était largement le cas des détenus qui avaient fui pour s'occuper de problèmes familiaux.

Il convient de noter que la plupart des fugitifs (42,1%) ont dit que leur famille ou leurs proches amis étaient «la principale chose» à laquelle ils songeaient au moment de leur départ de l'établissement. Ceci concorde avec le fait que, pour 34,4% et 10,5% des fugitifs respectivement, des problèmes au foyer et l'incapacité d'obtenir un laissez-passer étaient la principale cause de la fuite. Dans ces cas, les fugitifs ont exprimé, au cours des entrevues, un vif désir de rendre visite à un ami ou à un membre de leur famille.

En accord avec une constatation que nous avons déjà signalée, à savoir le harcèlement de la part d'un autre ou d'autres détenus causait des difficultés à certains détenus, 15,8% des participants ont affirmé que les autres détenus avaient joué un rôle menaçant, et autant ont dit que les autres détenus avaient été la «principale raison» de leur fuite. En outre, 13,2% des détenus ont dit avoir craint pour leur sécurité, cette crainte étant la principale raison de leur départ, et 21% ont affirmé avoir été menacés par un autre ou plusieurs autres détenus.

En ce qui concerne l'état d'esprit dans lequel se trouvaient les fugitifs au moment de leur départ, la dépression (23,7%), la colère et la frustration (21,1%) ont été les émotions les plus couramment signalées. Encore une fois, on a noté, durant les entrevues, que la colère et la frustration étaient souvent attribuées aux limitations des programmes ou à l'incapacité apparente de maîtriser des situations à l'extérieur de l'établissement.

En outre, sans même sans qu'on leur demande expressément, 26,3% des fugitifs ont dit avoir été intoxiqués au moment de leur départ; il s'agit là d'une constatation inattendue.

**Tableau 10****Répartition en pourcentage des réponses relatives à la fuite en douce**

Question d'entrevue	Bath (n=26)	Beaver Creek (n=6)	Frontenac (n=29)	Pittsburg (n=9)	Total (n=70)
<b>A fui seul</b>	64,3	100,0	68,8	60,0	68,4
<b>Rôle des autres:</b>					
Partenaires	28,6	0,0	25,0	40,0	26,3
Menace	14,3	33,3	12,5	20,0	15,8
Sans objet	57,1	66,7	62,5	40,0	57,9
<b>Départ non planifié</b>	100,0	100,0	81,3	40,0	84,2
<b>Conflit avec un autre détenu</b>	21,4	33,3	12,5	40,0	21,1
<b>«Principale chose» à laquelle songeait le fugitif:</b>					
Relations	71,4	66,7	18,8	20,0	42,0
Etre repris	7,1	0,0	31,3	20,0	18,4
Sécurité	7,1	33,3	12,5	20,0	13,2
Été	0,0	0,0	12,5	20,0	7,9
Rien	0,0	0,0	18,8	0,0	7,9
Autre	14,3	0,0	6,3	20,0	10,4
<b>État d'esprit:</b>					
Bon	14,3	0,0	12,5	20,0	13,2
Déprimé	28,6	66,7	18,8	0,0	23,7
En colère	21,4	33,3	18,8	40,0	21,1
Craintif	21,4	0,0	12,5	0,0	13,2
Autre	7,1	0,0	6,1	40,0	13,2
Ne se souvient pas	7,1	0,0	31,3	0,0	15,8
<b>Principale raison:</b>					
Problèmes familiaux	57,1	33,3	18,8	20,0	34,4
Autre détenus	7,1	33,3	12,5	40,0	15,8
Absences de laissez- passer	7,1	0,0	12,5	20,0	10,5
Intoxication	7,1	0,0	18,8	0,0	10,5
Liberté	0,0	0,0	18,8	0,0	7,9
Problèmes avec les employés	14,3	0,0	0,0	20,0	7,9
Ennui	7,1	33,3	12,5	0,0	10,5
Autre	10,2	0,0	6,1	0,0	2,5
<b>Intoxiqué</b>	35,7	0,0	18,8	40,0	26,3

## **Renseignements obtenus au moyen d'un examen des dossiers de cas**

L'examen des dossiers de cas effectué dans le contexte de cette étude, tout en servant à confirmer les renseignements obtenus au cours des entrevues en personne, a aussi permis de réunir des renseignements supplémentaires au sujet des fugitifs (voir le tableau 11). Il y a notamment lieu de signaler que tous les détenus inclus dans l'échantillon avaient été arrêtés avant leur 16<sup>e</sup> anniversaire, que 89,5% n'avaient pas terminé l'école secondaire, que 81,1% avaient connu une situation professionnelle instable avant l'admission et que plus de 70% avaient des associés dans le crime. Plus de la moitié de ces personnes faisaient une consommation abusive de substances intoxicantes et 44,1% souffraient d'une grave accoutumance (par ex. consommation de cocaïne d'une valeur de 500 \$ par jour).

**Tableau 11**

**Répartition en pourcentage des renseignements obtenus au moyen d'un examen des dossiers de cas (n = 38\*)**

Variable	Pourcentage
Arrêté à l'âge de 16 ans ou plus jeune	100,0
Recours à la violence durant l'infraction pour laquelle était purgée la peine actuelle	18,4
Infraction actuelle contre les biens	100,0
Niveau de scolarité:	
École primaire	89,5
École secondaire	10,5
Instabilité sur la plan de l'emploi	81,1
Antécédents de mauvais traitements ou d'abandon par les parents	40,0
Autres membres de la famille ayant un casier judiciaire	31,3
Associés dans le crime	71,0
Instabilité sur le plan de la résidence	47,2
Perpétration de l'infraction visée par la peine actuelle pendant une période sous cautionnement ou sous surveillance	63,2
Indices de problèmes d'alcoolisme	54,3
Indices de problèmes de toxicomanie	55,9
Indices de grave accoutumance	44,1
Tentative(s) de suicide	14,3

\* Étant donné que les dossiers de cas ne renfermaient pas toujours les renseignements recherchés ou étaient ambigus à ce sujet, les pourcentages ne correspondent pas dans tous les cas à la population totale de l'échantillon, soit les 38 fugitifs interviewés.

## **Systemes de classement des détenus**

L'information tirée des dossiers de cas et les données extraites des systèmes informatisés ont permis de déterminer le classement selon l'ECNS et l'échelle de l'ISGR pour chaque fugitif (y compris pour ceux qui n'ont pas été interviewés). Il convient toutefois de signaler que, vu l'impossibilité de saisir des données exhaustives sur chaque détenu (par ex., pour faire l'évaluation de la «stabilité à l'extérieur» ou le degré d'utilisation d'alcool ou de drogue), nous avons décidé de donner aux détenus le bénéfice du doute et de donner une cote plutôt positive (c.-à-d., de faire plutôt une sous-classification en ce qui concerne les besoins de sécurité et le risque) dans les cas où les renseignements étaient ambigus ou inexistants. Autrement dit, en cas d'incertitude au sujet d'une question d'évaluation, nous avons inscrit la cote minimale. Nous avons en fait rencontré peu de cas où il a fallu faire ces rajustements.

### ***Échelle de classement par niveau de sécurité***

La répartition des classements d'après l'ECNS est donnée au tableau 12. Dans l'ensemble, 44 détenus (62,9 %) ont été classés au niveau de sécurité moyenne, tandis que 26 (37,1 %) ont été classés au niveau de sécurité minimale. Les établissements Beaver Creek et Pittsburgh étaient à peu près équivalents quant à la répartition entre les niveaux de sécurité minimale et moyenne, mais on a enregistré proportionnellement plus de détenus classés au niveau de sécurité moyenne aux établissements de Bath et Frontenac. Ce fut notamment le cas pour l'établissement de Bath, dont près des trois quarts (76,1 %) des fugitifs étaient considérés comme des détenus exigeant un niveau de sécurité moyenne d'après l'ECNS.

**Tableau 12**

***Répartition en pourcentage des cotes obtenues au moyen de l'échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS)\****

Cote ECNS	Bath	Beaver Creek	Frontenac	Pittsburg	Total
Sécurité minimale	26,9 (7)	50,0 (3)	37,9 (11)	55,6 (5)	37,1 (26)
Sécurité moyenne	73,1 (19)	50,0 (3)	62,1 (18)	44,4 (4)	62,9 (44)

\* Aucun détenu n'a obtenu la cote de sécurité maximale d'après l'ECNS.

### ***Information statistique générale sur la récidive***

En ce qui concerne les cotes obtenues au moyen de l'échelle de l'ISGR (voir le tableau 13), on a constaté que plus de 80 % des fugitifs inclus dans l'échantillon étaient classés au niveau de risque «mauvais» (c.-à-d. que deux sur trois récidiveront). Il est intéressant de noter qu'aucun des fugitifs n'a obtenu une cote «bon» ou «très bon» d'après l'échelle de l'ISGR.

**Tableau 13****Répartition en pourcentage des cotes obtenues au moyen de l'échelle de l'information statistique générale sur la récidive (ISGR)\***

Échelle ISGR	Bath	Beaver Creek	Frontenac	Pittsburg	Total
Risque Passable	3,8 (1)	0,0 (0)	0,0 (0)	0,0 (0)	1,4 (1)
Risque passable à mauvais	11,5 (3)	33,3 (2)	20,7 (6)	11,1 (1)	17,1 (12)
Mauvais	84,6 (22)	66,6 (4)	79,3 (23)	88,9 (8)	81,4 (57)

\* Aucun des fugitifs n'a obtenu, sur l'échelle de l'ISGR, la cote «bon» ou «très bon»

### **Stratégies de gestion des cas**

Parmi les détenus dont on a étudié le dossier de cas, 34 (89,5 %) y avaient leur cote des SGC. Ils étaient répartis comme suit entre les différentes catégories: 38 %, counseling/contrôle, 44 %, limitation stricte, 15 %, environnement structurant et 3 %, intervention sélective.

### **Comptes rendus narratifs par les fugitifs**

On a noté, pour chaque détenu, un bref compte rendu narratif décrivant les circonstances à l'origine de la fuite en douce (voir l'annexe F). Bien que les comptes rendus ne puissent être considérés que comme de brefs sommaires, il semble que des problèmes familiaux et conjugaux et le harcèlement ou des menaces de la part d'autres détenus tendent à susciter des fuites en douce. Comme on peut s'y attendre, il y a aussi un certain nombre de détenus qui, tout simplement, s'ennuient ou qui en ont assez de rester à l'établissement et qui estiment que celui-ci ne répond pas à leurs besoins. En outre, la consommation par ces détenus de drogues et d'alcool dans l'établissement est un facteur qui sous-tend aussi sans aucun doute le phénomène des fuites. En effet, la consommation abusive de substances intoxicantes dans les établissements aurait apparemment été une sorte de catalyseur puisque, indépendamment des problèmes que connaissaient les détenus, dans l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci, l'utilisation de substances intoxicantes semble avoir eu sur eux un effet de désinhibition.

## V. Discussion

Ce document constitue le premier d'une série de rapports sur la question des fuites en douce; il renferme un profil descriptif des détenus qui ont quitté sans autorisation des établissements à sécurité minimale. Dans un deuxième rapport, qui constitue un prolongement de l'étude initiale, l'échantillon de fugitifs est comparé à un échantillon apparié de détenus se trouvant dans une situation semblable mais n'ayant pas pris la fuite. Le rapport final fait état d'une enquête de suivi et présente des renseignements au sujet des conséquences (c.-à-d., la récidive) relatifs à l'échantillon de fugitifs.

Les résultats de l'étude sur les fuites en douce ont révélé que les départs non autorisés d'établissements à sécurité minimale sont plus susceptibles de se produire aux établissements qui enregistrent des taux d'admission plus élevés, au printemps et à l'été, ainsi que dans les premiers mois suivant le placement dans un établissement à sécurité minimale. Plus souvent qu'autrement, les fugitifs sont âgés de moins de 30 ans (75,4 %), de race blanche (97,1 %) et célibataires (58,6 %), leur infraction principale est une infraction contre les biens (58,6 %) et ils purgent des peines de moins de quatre ans (71,5 %).

On s'intéressera tout spécialement aux antécédents sur le plan des condamnations pour actes criminels et de l'incarcération des fugitifs inclus dans l'échantillon. Jusqu'à 65,4 % de ces derniers avaient subi 20 condamnations antérieures et seulement 10 % avaient subi 10 ou moins. Dans l'ensemble, 98,6 % des fugitifs avaient été trouvés coupables d'infractions contre des biens, 45,7 % de voies de fait et 41,4 % de vol qualifié. Il y a également lieu de noter que 44,3 % des fugitifs inclus dans l'échantillon avaient déjà été condamnés pour évasion ou pour avoir été illégalement en liberté.

Les antécédents de participation à des incidents de sécurité des fugitifs inclus dans l'échantillon révèlent que les incidents les plus communs étaient des voies de fait contre d'autres détenus (25,7 %) et la possession d'objets interdits (20,0 %) pendant l'incarcération sous responsabilité fédérale. En outre, 75,8 % des fugitifs avaient au moins un incident de sécurité inscrit dans leur dossier.

Un aspect important de l'étude sur les fuites en douce était les déclarations faites par les détenus au sujet de leur placement dans un établissement à sécurité minimale et des circonstances entourant leur départ non autorisé. Il y a lieu de noter que 76,3 % des fugitifs inclus dans l'échantillon ont dit avoir trop de temps libre pendant qu'ils étaient dans un établissement à sécurité minimale. Près de la moitié (47,4 %) des fugitifs ont dit trouver leur temps libre «ennuyant». En réponse à une question sur les aspects de l'établissement à sécurité minimale qu'ils aimaient le moins, les répondants ont notamment signalé le fait d'être harcelés par d'autres détenus (13,8 %), le manque de solitude (10,5 %), les programmes offerts (13,2 %), les employés (10,0 %) et divers autres problèmes (18,4 %). En réponse à une question précise au sujet des programmes offerts dans les établissements à sécurité minimale, un pourcentage élevé (47,7 %) des participants ont dit qu'ils n'avaient «pas d'opinion» ou que la question était

«sans objet» parce qu'ils n'avaient pas participé aux programmes à cause d'un manque d'intérêt ou de longues listes d'attente. Il y a peut-être lieu de noter que les fugitifs considèrent leurs affectations de travail comme étant distinctes des programmes ordinaires.

Quelques fugitifs ont dit présenter des problèmes de comportement dans leur établissement (15,8 %) ou connaître des difficultés avec le personnel (15,8 %), mais ils ont dans une large proportion (76,3 %) dit être préoccupés par l'idée de leur mise en liberté.

En ce qui concerne les circonstances des départs non autorisés, 68,4 % des fugitifs inclus dans l'échantillon ont dit être partis seuls et 84,2 % ont maintenu que leur fuite n'avait pas été planifiée. La «principale chose» qui préoccupait les fugitifs était de loin leurs relations familiales ou conjugales (42,1 %). En effet, les «principales raisons» données pour expliquer les fuites étaient les problèmes familiaux (34,4 %) et les problèmes avec d'autres détenus (15,8 %). Une autre constatation importante est le fait que 26,3 % des fugitifs constituant l'échantillon ont dit avoir été intoxiqués au moment de leur départ non autorisé.

Un examen systématique des dossiers de cas des fugitifs interviewés nous a fourni une information supplémentaire. Il y a lieu de noter que tous les fugitifs de l'échantillon avaient un casier judiciaire comme jeunes contrevenants, que 89,5 % n'avaient pas achevé leurs études secondaires, que 81,1 % avaient des antécédents professionnels instables, que 40,0 % avaient été victimes de mauvais traitements ou d'abandon par leurs parents, que 71,0 % avaient des associés dans le crime, que 54,3 % présentaient des indices d'alcoolisme et 55,9 % de toxicomanie, et enfin que 44,1 % présentaient des indices de grave accoutumance. Ces résultats sembleraient indiquer que les fugitifs constituent effectivement un groupe de détenus dont le niveau de risques et de besoins est relativement élevé.

Les cotes obtenues au moyen de l'ECNS, de l'ISGR et des SGC ont validé les constatations antérieures au sujet de la valeur de prédiction des systèmes de classement objectifs. Nous avons facilement pu répartir l'échantillon de fugitifs 1) d'après l'ECNS, entre les niveaux de sécurité «minimale» (37,1 %) et «moyenne» (62,9 %); 2) d'après l'ISGR, entre les catégories de risque «passable» (1,4 %), «passable à mauvais» (17,1 %) et «mauvais» (81,4 %); et 3) d'après les SGC, entre les catégories de l'intervention sélective (2,9 %), de l'environnement structurant (14,7 %), du counseling/contrôle (38,2 %) et de la limitation stricte (44,1 %). Les résultats auxquels aboutissent ces instruments de classement appuient l'affirmation selon laquelle les détenus qui ont fait une fuite en douce constituent un groupe dont le niveau de risques et de besoins est élevé.

L'examen des brefs comptes rendus narratifs a aussi permis de tracer un profil descriptif des circonstances ayant favorisé chaque fuite en douce. On a par exemple constaté que des problèmes familiaux ou conjugaux et le harcèlement ou les menaces de la part d'autres détenus étaient à l'origine de nombreuses fuites en douce; en outre,

un certain nombre de détenus s'ennuyaient tout simplement ou en avaient assez de rester à l'établissement et estimaient que celui-ci ne répondait pas d'une certaine manière à leurs besoins.

Des observations s'imposent au sujet du fait que les fugitifs semblent être des personnes qui présentent des risques élevés (de récidiver) et qui éprouvent une multitude de besoins. On peut tirer quelques conclusions provisoires, outre celles qui ont trait aux conséquences qu'entraîne le fait d'avoir un casier judiciaire bien rempli et au besoin d'améliorer la gestion des cas et les programmes offerts pendant qu'ils sont dans les établissements à sécurité minimale. Pour certains de ces détenus, une fuite en douce présente, semble-t-il, de nombreux attraits: l'occasion de retrouver d'autres personnes et d'éviter la pression exercée par le groupe de pairs, un moyen d'échapper à l'ennui et, bien sûr, la possibilité de liberté.

Enfin, l'effet des facteurs tant «statiques» (par ex., antécédents criminels) que «dynamiques» ou liés à la situation (par ex., situation familiale, problèmes avec les pairs, intoxication) révèle la nécessité de mener des enquêtes portant sur une gamme de variables plus vaste que celle des caractéristiques notées des détenus. L'utilisation d'échelles d'évaluation des risques et des besoins des détenus spécialement adaptées aux délinquants qui viennent récemment d'être placés dans un établissement à sécurité minimale ou qui sont sur le point d'obtenir leur mise en liberté pourraient éventuellement nous aider à déterminer les personnes qui sont susceptibles de connaître des difficultés d'adaptation pendant leur incarcération dans un établissement à sécurité minimale. En outre, des évaluations systématiques des risques et des besoins pourraient aussi fournir un moyen utile de suivre les changements qui s'opèrent dans le comportement, les attitudes et les circonstances du détenu, qui sont manifestement liés au phénomène de la fuite en douce.

## VI. Références

- Basu, S. (1983). Models of escape behaviour of minimum security inmates in Ontario: The use of routine administrative data for risk assessments. Université Cornell: thèse de doctorat inédite.
- Camp, G. et Camp, C. (1987). Stopping escapes: Perimeter security. Washington, D.C.: National Institute of Justice, Construction Bulletin.
- Service correctionnel du Canada (1989). Mission du Service correctionnel du Canada. Ottawa: Services de publication du SCC.
- Service correctionnel du Canada (1989). Mise en oeuvre pilote d'une Échelle de classement par niveau de sécurité: rapport d'étape. Ottawa: Direction de la recherche, Communications et développement organisationnel.
- Fisher, K.L. (1977). Determination of some personality characteristics of women who escape from prison. Thèse de doctorat inédite: Université de Washington.
- Green, J.R. et Martin, D.N. (1973). Absconding from approved schools as learned behaviours. Journal of Research in Crime and Delinquency, 10 73-86.
- Guenther, P. (1983). Analysis of Escapes from provincial correctional facilities - April 1, 1979 to August 31, 1983. Ottawa: Service correctionnel du Canada.
- Lerner, K., Arling, G. et Baird, C. (1986). Client management classification strategies for case supervision. Madison: National Council on Crime and Delinquency.
- Murphy, T.H. (1984). Prediction of minimum security walkaways. Michigan Department of Corrections, rapport de recherche.
- Wharry, J.D. (1972). A study of the nature and frequency of crimes committed by escapees of maximum and medium security institutions and some characteristics of escapes. Ottawa: Service canadien des pénitenciers, rapport.
- White, R.B. (1979). Relationship of scores on the escapism scale of the MMPI to escape from minimum security federal custody. Journal of Clinical Psychology, 35, 467-470.
- Zamble, E. et Porporino, F.J. (1988). Coping, behaviour, and adaptation in prison inmates. New York: Springer-Verlag.